



## VOIE SCOLAIRE, APPRENTISSAGE OU FORMATION PROFESSIONNELLE



Code diplôme : 50321130 - RNCP : 25306 - Date d'échéance d'enregistrement : 01/01/2025  
CERTIFICATEUR : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Le ou la titulaire du diplôme "CAP Métiers de l'Agriculture" est un.e ouvrier.e qualifié.e, amené.e à réaliser un travail seul.e ou en équipe. Selon la taille de l'exploitation, et la nature du travail qui lui est confié, il ou elle s'organise de manière quotidienne ou hebdomadaire, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- **Acquérir** les compétences nécessaires et une qualification professionnelle
- **Valider** le diplôme

### EXEMPLES D'ACTIVITÉS VISÉES

- Réaliser des travaux techniques et professionnels
- Mettre en place et entretenir des cultures
- Produire des plants, des fruits ou des légumes
- Maîtriser les différents gestes professionnels agricoles
- Conduire des travaux de récolte et post-récolte
- Conduire et entretenir le matériel et l'agroéquipement

### MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Pédagogie de l'**alternance** basée sur le vécu. Interventions de professionnels du secteur. Visites de terrain. Suivi personnalisé en centre de formation et en entreprise.

### CONDITIONS D'ADMISSIONS

- Avoir suivi une classe de 3e ou 3e aménagée, ou avoir 16 ans
- **Sous statut scolaire** : sans condition dans le cadre d'une poursuite de scolarité
- **En apprentissage** : après une 3e ou avoir entre 16 et 29 ans
- **En formation professionnelle adulte** : selon les modalités de prise en charge (nous consulter)

### L'ÉTABLISSEMENT

- Internat et restauration sur place
- Navette quotidienne depuis la gare de Saint-Rambert-d'Albon

### DURÉE DE LA FORMATION

**2 ans**

En **alternance** (stages ou apprentissage)

**Chaque année** : 420h de formation (soit 12 semaines à la MFR), et de 26 à 35 semaines en entreprise (en fonction du statut)

Possibilité d'adapter la durée de formation après un positionnement

### DIPLÔME PRÉPARÉ

Le **CAP** (Certificat Professionnel d'Aptitude)

Diplôme d'État (niveau 3) de l'enseignement professionnel délivré par le Ministère de l'Agriculture





**VOIE SCOLAIRE, APPRENTISSAGE OU FORMATION PROFESSIONNELLE**



**RÉPARTITION HORAIRES**

DISCIPLINES	1ÈRE ANNÉE	2ÈME ANNÉE
<b>ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b>		
Français, Histoire, Géographie, Enseignement Moral Civique	70	70
Mathématiques, Informatique	40	40
LV1 : Anglais	15	15
Éducation Physique et Sportive	25	25
<b>ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS</b>		
Gestion de l'alternance et accompagnement personnalisé	20	20
Modules professionnels :		
• Sciences	20	20
• Entreprise et vie professionnelle	20	20
• Techniques et pratiques professionnelles	35	35
• Productions Horticoles	55	55
• Arboriculture fruitière	80	80
• Agroéquipement	40	40
<b>TOTAL</b>	<b>420</b>	<b>420</b>

**MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Des évaluations régulières et entraînements pour évaluer la progression d'acquisition des compétences. Contrôle continu tout au long du parcours de formation.

**80% CCF - 20% Épreuves Terminales**

**POUR S'INSCRIRE**

- Entretien de motivation
- Signature d'un contrat

d'apprentissage dans les 3 mois qui suivent le début de la formation

Signature d'une convention de stage pour le statut scolaire

**MODALITÉS FINANCIÈRES**

- Adhésion à l'association
- Possibilité de pension ou demi pension (nous consulter)

- Voie scolaire : voir nos tarifs sur le site web

- Apprentissage et formation

professionnelle adulte : nous consulter

**RÉMUNÉRATION (apprentissage)**

Rémunération en Contrat Apprentissage*	Moins de 18 ans	De 18 ans à 20 ans	De 21 ans à 25 ans	26 ans et +
1ère année	27% SMIC**	50% SMIC**	53% SMIC**	100% SMIC**
2ème année	39% SMIC**	57% SMIC**	61% SMIC**	
3ème année	55% SMIC**	67% SMIC**	78% SMIC**	

\*Le taux de rémunération ne peut en aucun cas être inférieur, le cas échéant, au taux perçu par l'apprenti.e lors d'un précédent diplôme.

\*\*Ou du minimum conventionnel de l'emploi occupé.

**ACCESSIBILITÉ**

L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes en situation de handicap avec une possibilité d'aménagement du parcours de formation (nous consulter)

**LES DÉBOUCHÉS**

**Poursuite de la formation** : Bac Professionnel (en 2 ans)

**Vie active** : Salarié.e d'exploitation dans des entreprises agricoles

